L'Association Indépendante Des Utilisateurs de Cigarette Electronique (AIDUCE), appelle les vapoteurs à rejoindre les médecins à l'occasion de la grande manifestation contre la Loi Santé prévue le dimanche 15 mars à Paris. En parallèle, et pour illustrer l'amateurisme avec lequel les autorités traitent le sujet de la vape, l'association exhume un document d'information émanant de la Commission Européenne truffé de contre vérités.

L'article 53 de la Loi Santé donne autorisation au gouvernement d'appliquer la Directive des Produits du Tabac par ordonnance.

L'article 20 de cette directive classe la vape comme produit connexe du tabac, alors même qu'elle ne contient pas de tabac, que vapoter n'est pas fumer. Ces restriction entraineront la disparition des produits les plus efficaces et les plus appréciés par les utilisateurs.

C'est la raison pour laquelle L'Association Indépendante Des Utilisateurs de Cigarette Electronique (AIDUCE) appelle les vapoteurs à venir grossir les rangs de la manifestation contre cette loi organisaée à l'initiative des professonnels de santé le dimanche 15 mars à partir de 13h00.

En complément de la manifestation, l'association lance une pétition contre l'article 53 de la loi santé .

L'AIDUCE dénonce par ailleurs la désinformation à laquelle se livrent les autorités françaises et européennes au sujet de la vape. Pour illustration, l'association décortique un document d'information au consommateur émanant de la Commission Européenne truffé de contre vérités. Pour accéder à l'article, cliquez ici

Pour télécharger l'affiche de la manifestation, l'affiche de la pétition, le flyer A5 de la manifestation, le flyer sur la TPD ainsi qu'une page pour recuillir des signatures pour la pétition dans ce dossier : Manifestation du 15 Mars 2015 à Paris .